

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 22

Séance du 23 mai 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoint au Maire  
M. Daniel BROCKER, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMMANN, Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Christian OTTENWAELDER donne pouvoir à Luc ADONETH  
Patrick DELSART donne pouvoir à Stéphane SIGRIST  
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Christophe BOHN  
Lysiane STENGER donne pouvoir à Sylvie LIGNER  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Anne HEUBERGER

**Absents :**

**10. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance**

**RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER**

**10.3. Recrutement agent administratif contrat aidé PEC école Krafft**

**DELIBERATION 23052024/09**

Mme HEUBERGER informe le conseil que France Travail a la possibilité de renouveler pour 6 mois le contrat aidé de l'agent administratif en poste auprès de la directrice de l'école Krafft. Il sera possible aussi, compte tenu du profil de l'agent, de redemander un deuxième renouvellement de 6 mois à l'issue de ce 1<sup>er</sup> renouvellement. Dans le cas contraire, la commune lancera un nouveau recrutement en contrat aidé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de renouveler l'agent administratif en poste à l'Ecole Krafft, pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

**FIXE** la durée de service à 25 heures par semaine lissées, rémunérés au smic en vigueur,

**ACCEPTE** la participation financière de l'Etat,

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 067-216700732-20240529-20240523910-DE



**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE  
Pour extrait conforme  
Châtenois, le 29 mai 2024

Luc ADONETH  
Le Maire,

Amandine MARTIN  
La secrétaire de séance,

